

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Concession – Délégation de service public

DSP n°2020-03-02\_DSP-AC

**1- Autorité concédante :** Communauté de Communes du Pays Foyen - 2 avenue Georges Clemenceau - BP 74 - 33220 Pineuilh

☎ 05.57.46.20.58

✉ [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

🌐 [www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr)

**2- Nature de l'autorité concédante :** Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

**3- Procédure de passation :** Procédure conforme aux article L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L. 3000-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'une procédure ouverte : les candidatures et les offres sont à remettre conjointement.

**4- Objet de la concession :** délégation de service public par voie d'affermage du service d'assainissement collectif de 11 communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Eynesse, La Roquille, Les Lèves et Thoumeyragues, Margueron, Pellegrue, Pineuilh, Saint André et Appelles, Saint Avit Saint Nazaire, Sainte Foy la Grande, Saint Philippe du Signal et Port Sainte Foy et Ponchapt.

**5- Caractéristiques principales de la concession :**

- ☞ 4 465 abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 5 200 abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 répartis sur le territoire des 11 communes précitées
- ☞ 374 200 m<sup>3</sup> facturés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 442 500 m<sup>3</sup> facturés au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- ☞ 9 stations d'épuration de 20 eH à 15 000 eH (2 traitements par boues activées, 3 filtres plantés de roseaux, 1 lit bactérien, 1 lagune et 2 fosses toutes eaux avec filtres)
- ☞ 53 postes de relevage
- ☞ 65.1 km de réseau séparatif de collecte – 23.8 km de réseau unitaire – 12.8 km de refoulement

**6- Prestations attendues :**

- ☞ gestion des ouvrages et des équipements de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées
- ☞ gestion des boues et des sous-produits
- ☞ auto-surveillance
- ☞ entretien et renouvellement
- ☞ gestion clientèle
- ☞ facturation
- ☞ permanence de service
- ☞ rémunération auprès de la Collectivité

**7- Classification CPV :** 90000000-7, 90400000-1, 90410000-4, 90420000-7, 90480000-5

**8- Durée de la concession :** le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure et prendra fin au 31 décembre 2030 pour l'offre de base et au 31 décembre 2032 pour l'offre variante obligatoire.

**9- Variantes :** autorisées dans les conditions prévues par le règlement de consultation

**10- Contenu des dossiers de candidature et d'offre :** documents énoncés dans le règlement de consultation

**11- Critères de jugement des offres :** critères énoncés dans le règlement de consultation

**12- Visite des ouvrages :** une visite des ouvrages est organisée le 26 mars 2020 à 9h00

**13- Adresse à laquelle peuvent être obtenus le dossier de consultation :**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est à retirer sous format informatique sur la plateforme de dématérialisation suivante : <https://demat-ampa.fr> sous la référence : **2020-03-02\_DSP-AC**

**14- Modalités de remise des dossiers de candidature et d'offre :** les plis devront être transmis par voie dématérialisée via le profil acheteur de la Collectivité : <https://demat-ampa.fr>

Une copie de sauvegarde sur support papier ou support dématérialisé pourra être déposée au Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen sise 2 avenue Georges Clemenceau 33220 PINEUILH, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

**15- Renseignements administratifs et/ou techniques :**

Les demandes de renseignements doivent être obligatoirement transmises via la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>

**16- Date limite de réception des candidatures et des offres :** Les offres devront parvenir à la Communauté de Communes du Pays Foyen avant le jeudi 14 mai 2020 à 12 heures

**Date d'envoi à la publication :** 6 mars 2020